

Les chapelles funéraires du cimetière de Vaufleury : un patrimoine en péril

Les grandes allées du cimetière de Vaufleury sont bordées de chapelles funéraires rappelant la mémoire de familles nobles, fortunées ou d'ecclésiastiques qui y sont inhumés. Édifiées pour l'éternité entre 1887 (chapelle de la famille Le Segrétain du Patis) et 1915 (chapelle de la famille Léon Cherouvrier), elles adoptent les styles architecturaux, variés, du 19^e siècle : néo-classique, néo-roman et néo-gothique. Seule la chapelle de la famille Élie Brillet bâtie autour de 1905 par l'architecte lavallois Louis Garnier, se distingue par son architecture Art déco. La poignée de sa porte d'entrée au décor naturaliste emprunte par contre au vocabulaire Art nouveau.

En plus d'accueillir les dépouilles mortelles des membres des familles dont les noms sont gravés à tout jamais sur les façades, ces édicules constituent des lieux de recueillement intime, de véritables oratoires privés dont le mobilier liturgique qu'ils abritent invite à la prière. Bien que confiné, l'espace intérieur accueille des autels et des tabernacles, des statues ou des statuettes du Christ et de saints, des croix, des chandeliers, des vases, des prie-Dieu ou de simples chaises paillées. Comme dans les églises, les ouvertures sont dotées de verrières qui filtrent la lumière et contribuent à faire de ces chapelles des lieux protégés des regards extérieurs tout en y introduisant de la couleur. Les plus simples dessinent des croix, des bouquets de fleurs ou des motifs plus stéréotypés comme des feuillages stylisés enfermés dans des médaillons ou des quadrilobes. D'autres sont illustrées des initiales des défunts parfois accompagnées d'une dédicace au contenu patriotique ("Mort au champ d'honneur"). Les plus élaborées exploitent le thème alors en vogue de la Vierge immaculée ou reprennent ceux du Bon Pasteur et du Calvaire. Sur les quarante-deux chapelles funéraires que contient le cimetière, seules quinze d'entre elles ont conservé leurs verrières d'origine parmi lesquelles des vitraux signés Auguste Alleaume (chapelles des familles Derenne-Dudouet, Bouvier, Royer-Royer et Élie Brillet).

Généralement cassées, tachées et descellées, les verrières encore en place sont menacées de disparaître et ont donc fait l'objet d'un inventaire exhaustif. En effet, nombre de chapelles sont en état d'abandon avéré et même si, vues de l'extérieur, certaines peuvent paraître en bon état du fait de la qualité de leur construction, il n'en est pas de même de l'intérieur dont la poussière et les gravats montrent qu'elles ne sont plus fréquentées par les familles et entretenues. Seule une déclaration d'abandon de la perpétuité émanant des héritiers du concessionnaire, une procédure longue et complexe, permettrait à la Ville de devenir propriétaire des édicules les plus ruinés, de les restaurer, voire de les réhabiliter. En un mot de leur redonner vie.

Sylvie Garnavault
Chercheuse à l'Inventaire Général